

AR PREFECTURE

017-200041523-20200622-DEC277\_2020-AU  
Reçu le 23/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 277/2020  
SC

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien du 20 au 21 juin 2020,
- Madame BEUDET Margaux en tant qu'agent d'entretien du 22 juin au 31 juillet 2020,
- Madame MATYJASIK Manon en tant qu'agent d'accueil du 22 juin au 31 juillet 2020,
- Madame PUYTHORAC Manon en tant qu'agent d'accueil du 6 au 31 juillet 2020,
- Madame GOUEDO Jeanne en tant qu'agent d'accueil du 6 au 31 juillet 2020,

Fait à Jonzac,  
Le **22 JUIN 2020**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**